

COMMUNE DE VERMELLES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Introduction

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

En conséquence, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le Département, ainsi qu'au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la commune en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles qui influent sur les capacités de financement de la commune.

Le budget 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la municipalité et de la population vermelloise tout en intégrant le contexte économique national et les orientations du projet de loi de finances pour 2022 ainsi que la situation financière locale.

CONTEXTE NATIONAL

Les communes se doivent de prendre en considération le contexte national ainsi que le projet de loi de finances 2022 par les dispositions et mesures qu'il comprend concernant les collectivités territoriales.

Pour la France, le contrôle de la situation épidémique permis par le pass sanitaire et l'accélération de la campagne vaccinale devrait permettre à la croissance de s'établir à + 6 % sur l'ensemble de l'année 2021.

Encore freinée jusqu'au début du printemps par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite. Le PIB (produit intérieur brut) a progressé de 1.1 % au 2^{ème} trimestre après avoir stagné au 1^{er}. Sur l'année 2021, le PIB progresserait d'un peu plus de 6 % selon les dernières projections de la Banque de France. La hausse des prix à la consommation est toutefois limitée en France (+2.8 % sur un an en 2021)

Les statistiques d'inflation publiées pour le mois de septembre sont clairement à la hausse : l'inflation a passé le cap des 2% en France sur un an (2,1%). Elle dépasse les 5% aux États-Unis et les 4% en Allemagne (4,1%). En zone Euro, elle culmine à 3,4% intégrant les pleins effets du boom récent sur les prix du gaz.

Sur le dernier budget du quinquennat, l'heure est encore à la relance et à la dépense même si le gouvernement annonce la fin du « quoi qu'il en coûte ».

Le gouvernement maintient donc les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales. La DGF reste stable en 2022. Pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros de crédits de paiement au titre de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique.

Pour financer cet ensemble de mesures, le gouvernement mise sur un rebond de la croissance qui devrait évoluer aux alentours de 4 % sur l'exercice 2022.

Les Communes, Départements et intercommunalités ont été impactées par la réforme de la fiscalité locale en 2021. Il faudra rester attentif au niveau de l'inflation en 2022 et notamment à l'évolution du prix des matières premières qui pourraient impacter les charges générales communales. (le poste gaz et électricité par exemple)

EVOLUTION COMPTES ADMINISTRATIFS CCAS

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021
O11	charges à caractère général	17 079,83	11 480,06	17 372,66
O12	charges de personnel	216,00	272,00	228,00
65	autres charges de gestion courante	25 377,26	23 809,78	23 152,33
O42	opérations d'ordre	2 191,86	1 682,77	1 682,73
	TOTAL	44 864,95	37 244,61	42 435,72
RECETTES	FONCTIONNEMENT			
70	produits services, domaine...	2 801,90	2 842,48	2 526,02
74	dotations et participations	48 019,50	47 045,00	16 227,00
75	autres produits de gestion courante	1 300,00	1 702,00	
77	produits exceptionnels	2 736,53	1 721,18	2 069,00
	total	54 857,93	53 310,66	20 822,02
	résultat de l'exercice	excédent de 9992,98	excédent de 16 066,05	déficit de 21 613,70
OO2	excédent reporté	20 421,13	30 414,11	46 480,16
	résultat de clôture	30 414,11	46 480,16	24 866,46
DEPENSES	INVESTISSEMENT			
20	immobilisations incorporelles			
21	immobilisations corporelles			20 106,56
	TOTAL			
RECETTES	INVESTISSEMENT			
O40	opérations d'ordre	2 191,86	1 682,77	1 682,73
OO1	excédent reporté	120 332,75	122 524,61	124 207,38
	TOTAL	122 524,61	124 207,38	125 890,11
	résultat de clôture	122 524,61	124 207,38	105 783,55

EVOLUTION COMPTES ADMINISTRATIFS I DE LA RESIDENCE AUTONOMIE HENRI LUCAS

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021
O11	dépenses exploitation courante	185 089,69	163 854,13	180 083,22
O12	charges de personnel	292 506,05	295 551,25	307 338,93
O16	dépenses afférentes à la structure	72 621,75	62 729,31	64 908,54
	TOTAL	550 217,49	522 134,69	552 330,69
RECETTES	FONCTIONNEMENT			
O17	produits de la tarification	504 008,02	476 228,79	434 051,81
O18	produits relatifs à l'exploitation	67 707,41	91 512,59	70 335,33
O19	produits financiers et exceptionnels	1 210,57		43,96
	TOTAL	572 926,00	567 741,38	504 431,10
	excédent de l'exercice		45 606,69	déficit de 47 899,59
OO2	excédent reporté	149 018,71	171 727,22	217 333,91
	résultat de clôture	171 727,22	217 333,91	169 434,32

COMPTES ADMINISTRATIFS

BUDGET CCAS

Fonctionnement

Dépenses : 42 435.72 €

Recettes : 20 822.02 €

Résultat de l'exercice : déficit de 21 613.70€

Excédent 2020 reporté : 46 480.16 €

Excédent de fonctionnement 2021 : 24 866.46 €

Investissement

Dépenses	:	20 106.56 €
Recettes	:	1 682.73 €
Résultat de l'exercice	:	déficit de 18 423.83 €
Excédent 2020 reporté	:	124 207.38 €
Excédent d'investissement 2021	:	105 783.55 €

BUDGET CCAS – FPA

Fonctionnement

Dépenses	:	552 330.69 €
Recettes	:	504 431.10 €
Résultat de l'exercice 2021	:	déficit de 47 899.59 €
Excédent 2020 reporté	:	217 333.91 €
Excédent de fonctionnement 2021	:	169 434.32 €

AIDE SOCIALE LEGALE 2021

PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Nombre de dossiers instruits :

A.P.A. A DOMICILE :	38	
APA EN ETABLISSEMENT :	0	
CARTE D'INVALIDITE :	14	
CARTE EUROPEENNE DE STATIONNEMENT :	18	
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PLACEMENT – LONG SEJOUR :		11
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PLACEMENT EN MAISON DE RETRAITE		0

FONDS SOLIDARITE ENERGIE

Principe de prise en charge totale ou partielle de certaines factures d'énergie : eau, électricité, gaz...

Intervention VEOLIA : **37 dossiers instruits pour un montant d'aide de 3240.00 €**

Intervention Electricité et Gaz: 4 dossiers (**3 rejetés et 1 validé pour un montant d'aide de 644.86 €**).

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Principe de prise en charge totale ou partielle d'une dette de loyer, voire de la caution, du premier loyer, des ouvertures de compteurs...

6 Dossiers dont 3 validés pour un montant global de 1580.57 € et 3 rejets (dont 1 dossier qui doit de nouveau passer en commission le 3 mars 2022).

DEMANDE DE LOGEMENT CONTINGENTE

Dispositif Préfectoral permettant de positionner des candidats au logement sur une procédure permettant d'accélérer le positionnement et donc l'attribution d'un logement en fonction de certains critères sociaux comme l'ancienneté de la demande, un logement actuel insalubre, personne sans abri, personne victime de violences conjugales, un surpeuplement.

Durant la période de pandémie, suite au long confinement, la préfecture a axé les critères prioritairement vers les personnes victimes de violences conjugales.

5 Dossiers en 2021, dont 3 accordés (les 2 dossiers rejetés ne se trouvaient pas dans les critères prioritaires).

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Notre Centre Communal d'Action Sociale est à la fois instructeur des demandes de RSA et référent dans la sphère sociale.

En 2021, une convention annuelle d'objectifs a été mise en place entre le Département du Pas de Calais et notre CCAS qui précise les conditions de mise en œuvre : les moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

Sur cette année 2021 :

- Objectif de **75 places d'accompagnement. 95 personnes ont bénéficié d'un accompagnement**
- Objectif de **450 entretiens à effectuer – 486 réalisés**

L'accompagnement peut porter sur :

- Des démarches administratives ;
- La santé ;
- Le logement ;

- L'inscription à Pôle Emploi, puis lorsque cela est possible, dans un parcours IAE (Insertion par l'Activité Economique) ;
- La parentalité avec la possibilité d'entrer sur les ateliers Groupes d'échanges – Ateliers récréatifs – Bus Caféméléon ;
- L'entrée sur les ateliers couture – cuisine – travaux manuels en visant une insertion sociale et/ou professionnelle...

Nombre de demandes de RSA Instruites au CCAS : **2 en 2021** (*baisse significative des demandes en raison de la possibilité pour les administrés de réaliser la demande eux-mêmes, directement sur internet*). *De plus, afin de sauvegarder la permanence CAF au sein des locaux du CCAS, nous dirigeons parfois les administrés de manière réfléchie vers cette permanence lorsque les demandes peuvent être traitées dans les quelques jours qui suivent.*

Demande de suspension du RSA : **3 en 2021**

Quelles sont les raisons de ce petit nombre de demandes de suspension ? *Le maintien de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA mené au CCAS de la commune de Vermelles (au nombre de 75 places) a pour effet très positif d'utiliser les différentes ressources professionnelles proposées sur place, afin d'assurer une meilleure prise en charge globale, de proximité et de grande qualité.*
Exemples :

- *La Permanence logement menée en mairie de Vermelles par l'adjointe au logement qui est également vice-présidente du CCAS ;*
- *L'orientation vers les différents partenaires sociaux menant des permanences au CCAS ou venant ponctuellement en fonction de la situation ;*
- *L'aide alimentaire instruite généralement par l'agent d'accueil recueillant des éléments utiles pour le référent RSA ;*
- *La programmation d'entretiens supplémentaires avec le nouvel agent ayant intégré l'équipe en septembre 2021, pour l'actualisation ou la réalisation d'un curriculum vitae, l'inscription Pôle Emploi, l'inscription sur la plateforme inclusion...).*

Quelques chiffres liés à notre accompagnement :

Nombre de bénéficiaires suivis durant l'année 2021 : **95 personnes**

- 22 hommes seuls
- 15 femmes seules
- 1 femme en couple sans enfant
- 3 familles monoparentales (Père et enfant(s))
- 28 familles monoparentales (mère et enfant(s))
- 26 personnes en couple avec enfant(s)

Sur les deux dernières années, nous constatons une évolution des sorties positives vers l'emploi : **11 sorties positives en 2020 et 13 sorties positives en 2021 :**

- **7 retours à l'emploi ;**
- **2 formations qualifiantes ;**
- **2 orientations chez Pas de Calais Actifs ;**
- **1 orientation du suivi vers le PLIE ;**
- **1 orientation du suivi vers le Pôle Emploi.**

ATELIERS DE REINSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

ATELIERS CUISINE-COUTURE ET TRAVAUX MANUELS : Ce sont des ateliers de réinsertion sociale qui rassemblent des dames majoritairement bénéficiaires du RSA mais aussi d'autres publics (demandeurs d'emploi, dames isolées....) Ces ateliers permettent :

- De rompre l'isolement ;
- Tisser du lien social au travers des échanges dans le groupe, mais également lors des manifestations auxquelles elles participent (dans les écoles, lors du salon Loisirs créatifs, le marché de Noël...).

Ces ateliers, animés par des bénévoles, fonctionnent tous les lundis et vendredis après-midi (en dehors des vacances) et rassemblent en entrée et sortie permanente en moyenne, **25 Personnes**.

En **2021**, La pandémie, ne nous a pas permis de maintenir de manière constante, les ateliers de réinsertion sociale (**cuisine, couture et travaux Manuels**).

ATELIERS LIES A LA PARENTALITE :

Tous ces ateliers que nous allons vous présenter sont cofinancés par le Réseau d'écoute d'appui à la parentalité (REAAP), la Caisse d'Allocations Familiales, les familles pour la sortie familiale, et le CCAS.

GROUPES D'ECHANGES : cet atelier réunit, un jeudi tous les 2 mois sur une durée de 2h, des mamans en recherche de repères éducatifs au sein de la famille, de l'école, de la société mais aussi de reconnaissance tout en rompant leur solitude voire leur isolement.

En raison du contexte sanitaire, des séances ont dû être reportées et adaptées à la crise sanitaire, ainsi qu'aux moyens humains.

Nous avons réussi à maintenir 6 séances sur 6.

Concernant les 3 premières séances, une salle différente a dû être proposée, le temps des travaux de rénovation et d'aménagement du Bâtiment J.CADART, ayant pour finalité d'accueillir le CCAS. (Démarrage des travaux en mars 2021 et emménagement dans les lieux le 26 août 2021).

Les 3 dernières séances ont pu être mises en place dans les nouveaux locaux du CCAS.

ATELIERS RECREATIFS : Un mercredi tous les 2 mois sur une durée de 2h, les Parents de l'atelier « groupes d'échanges » se réunissent avec leurs enfants, pour participer à un atelier, animé par des professionnels, dont les activités sont variées et à la demande des enfants et parents : jeux de société, atelier cuisine, travail manuel ...

Concernant 2 séances, en 2021, une salle différente a dû être proposée pour les raisons évoquées ci-dessus.

4 ateliers sur 5 ont pu se mettre en place (annulation de la séance d'avril 2021 en raison d'un pic de pandémie).

BUS CAFEMELEON : L'action se déroule dans un bus, 6 fois par an, le mercredi après-midi pour une durée de 3h et réunit parents et enfants. Les animations sont basées sur la culture, la création, la découverte, l'expression dans de nombreux domaines qui ouvrent l'esprit sur la nécessité de préserver la planète et le bien vivre ensemble.

4 Séances sur 6 ont pu se mettre en place (annulation des séances, mars et avril 2021)

SORTIE FAMILIALE : Chaque année est organisée une sortie familiale en faveur des familles fréquentant les différents ateliers. Cette sortie, en autocar, permet à nos familles, de se retrouver dans un environnement inconnu, de partager des moments de détente et de loisirs mais aussi de renforcer les liens parents/enfants

En 2021 La sortie Familiale a pu se maintenir le 6 juillet 2021 au Parc Bagatelle, avec des familles heureuses de pouvoir en cette période compliquer, se retrouver et passer des moments heureux.

L'ARBRE DE NOEL : prévu le 13 Décembre 2021 n'a pas pu s'organiser comme initialement prévu.

En concertation avec le Président et la vice-présidente, le CCAS n'a pas pu maintenir l'accès au spectacle.

En accord avec la CAF et le REAAP, le CCAS a proposé aux familles de se présenter individuellement (toutes les 15 minutes), lors de la journée du 20 Décembre 2021, au sein de la grande salle d'activité du CCAS, décorée en cette occasion, où les attendaient dans la joie et la bonne humeur, la vice-présidente du CCAS, la présidente de l'association Aux Savoir-faire Vermellois et un membre du Conseil d'Administration, pour la remise de paniers garnis (contenant des victuailles festives en fonction de la composition familiale et de l'âge de enfants (financés par le REAAP et le CCAS), des chocolats prévus pour les enfants financés par (le REAAP et le CCAS) et les cadeaux des mamans financés par l'association Aux Savoirs Faire Vermellois.

Quelques chiffres liés à notre accompagnement :

Personnes inscrites sur l'atelier cuisine	:	9
Sur l'atelier couture	:	12 dont 1 ancienne BRSA et 3 « tout public »
Sur l'atelier travaux manuels	:	8 dont 1 ancienne BRSA
Sur l'atelier Bus Caféméléon	:	10 mamans dont 1 « tout public » et 19 enfants dont 2 « tout public »
Sur le groupe d'échanges	:	14 mamans dont 2 « tout public »
Sur l'atelier Récréatif	:	12 Mamans et 22 Enfants « BRSA » et 1 Maman et 2 enfants « tout public »
Sortie Familiale	:	57 personnes (15 Mamans, 7 Papas et 35 enfants)

Arbre de Noel :

82 personnes (26 Mamans, 7 Papas, 49 enfants et adolescents)

ATTESTATION D'ACCUEIL :

Document permettant à des Vermelloises ou Vermellois de pouvoir accueillir de la famille ou des amis de nationalité étrangère avec un visa *touristique de 3 mois*.

DELIVRANCE D'ATTESTATIONS D'ACCUEIL en 2021 : **2**

PROCEDURE SUR LES LOGEMENTS INSALUBRES

Des Relevés d'Observations Logement sont effectués par le CCAS qui ensuite les transmet aux autorités compétentes afin d'éradiquer ces logements indécentes voire insalubres. Le CCAS est aidé dans cette mission par l'Agence Régionale de Santé, les services du Département, la communauté d'agglomération et SOLIHA association mandatée par cette dernière.

En 2021 : Pas de nouveau dossier

INFORMATIONS PREOCCUPANTES

Documents administratifs permettant de déclarer une situation « dangereuse » au regard d'enfants à l'autorité compétente à savoir le Département. ***En 2021, 2 informations préoccupantes transmises.***

DOMICILIATION

La domiciliation est la possibilité pour un individu de faire domicilier son courrier au CCAS et ainsi lui permettre de faire valoir ces droits (Sécurité Sociale, Caisse d'Allocations Familiales...).

3 demandes instruites et validées en 2021.

AIDE SOCIALE FACULTATIVE 2021

COLIS AUX PERSONNES AGEES DE 70 ANS ET PLUS DE LA COMMUNE

Attribution d'un colis aux personnes âgées de 70 ans et plus à la période de Noël.

Cette année ce sont 391 colis qui ont été remis au domicile des administrés.

COLIS AUX PERSONNES HANDICAPEES

- Les parents sont plus sereins pour entreprendre leurs activités en confiant leurs enfants à des professionnels.
- Ils sont accompagnés dans leur rôle de parents (prévention, alimentation, développement psychomoteur, affectif....)
- Les enfants profitent d'une socialisation et d'un éveil
- Cet accueil aide l'enfant à se construire et à grandir en favorisant son épanouissement, son bien-être et son autonomie

Nous avons pu constater des évolutions notables sur le comportement des parents grâce au travail effectué par nos collègues de la structure. En 2021 ce sont 2 familles qui ont pu bénéficier de ce partenariat.

VISITES A DOMICILE : des visites sont réalisées à domicile à la demande mais aussi lors de situations délicates liées à des situations de loyers impayés, de factures d'énergie, de problèmes de comportement, d'isolement, de handicap. **Environ 25 visites à domicile en 2021**

OPERATION SOLIDARITE : Cette action vise à sensibiliser les Vermelloises et Vermellois sur les difficultés que rencontrent certaines familles et les invite à effectuer un don au CCAS.

En 2021, 720.00 € ont pu ainsi être collectés.

AIDE ADMINISTRATIVE SUR DE NOMBREUX DOSSIERS : auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, du Centre des Impôts, des caisses de retraites, de la Caisse primaire d'assurance maladie (plus d'une trentaine de dossiers instruits dans le cadre de la CSS (Complémentaire Santé Solidarité – ex CMU), de la Banque de France (accompagnement et instruction des dossiers).

PARTENARIAT

Le Centre Communal d'Action Sociale rassemble de nombreux partenaires dans le cadre de l'ensemble de ces missions :

- La Caisse d'Allocations Familiales
- Le Département du PAS DE CALAIS
- Le R.E.A.A.P
- Le Cheval Bleu (association œuvrant dans les problématiques de santé mentale)
- EMASA Lens (Equipe mobile d'Accompagnement et de soin en Addictologie)
- Les Assistantes sociales de différents régimes de Sécurité Sociale mais aussi du Département, de la CAF, des Centres Hospitaliers ...
- Les différents organismes de tutelle
- Des prestataires pour ses ateliers de réinsertion sociale et professionnelle (UDAF, caféméléon...)
- Des associations de réinsertion professionnelle (AI, ACI, ETTI...)
- Associations Caritatives : Secours Populaire Français, Secours Catholique, Restos du cœur...

Le CCAS attribue, sur inscription, un colis aux personnes reconnues en invalidité, de moins de 70 ans et ne pouvant plus exercer d'activité professionnelle. ***Cette année ce sont 18 colis qui ont été offerts.***

AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE D'ACQUISITION D'EQUIPEMENT OU D'AMENAGEMENT INTERIEUR OU EXTERIEUR POUR PERSONNES HANDICAPEES

Le CCAS peut attribuer des aides financières dans ce cadre en fonction du handicap mais aussi de la composition familiale et des ressources.

MUTUELLE COMMUNALE

Depuis mai 2016 le CCAS a mis en place une mutuelle communale. Les administrés peuvent y adhérer lors des permanences mensuelles. Nous comptons au 31 décembre 2021, 74 habitants affiliés.

Le contexte n'est pas favorable actuellement pour aller vers une baisse des tarifs et Actiom (Ma Commune Ma santé) poursuit sa mission de négocier au mieux le tarif auprès des mutuelles pour limiter le coût pour les administrés.

Economie moyenne constatée par personne (chiffres fournis par ACTIOM) : 300€/pers en 2020 et 315€/pers en 2021 (23 310.00€ pour 2021)

AIDE ALIMENTAIRE

Le CCAS attribue des chèques de services auprès de certaines familles en fonction de la composition familiale et des ressources. Ces chèques sont destinés à l'alimentaire, l'hygiène et l'énergie. En 2021, en moyenne, 27 familles ont été accompagnées représentant **97 personnes** pour **un montant total de 21 831.00 €**.

AIDE FINANCIERE D'URGENCE

Des aides peuvent être attribuées en Urgence pour des besoins de première nécessité : alimentaires, d'énergie, d'hygiène, carburant....***En 2021. 12 bons dont le montant s'élève à 559 €.***

DON DE COLIS DE 1^{ERE} NECESSITE : Compte tenu de la crise sanitaire, le CCAS accompagné d'élus de la Municipalité ont proposé à 20 retraités isolés à faible revenu, de bénéficier d'un colis de 1^{ere} nécessité offert par l'association Vie Active.

Ces 20 colis ont été livrés à domicile en 6 avril 2021.

MULTI ACCUEIL « LES COCCINELLES » :

Un Partenariat entre la Halte-Garderie et le CCAS s'est concrétisé. En effet, dans le cadre d'une réinsertion sociale et/ou professionnelle des parents nous les sensibilisons à l'utilisation de cette structure dédiée à la petite enfance.

Points positifs :

-
- Les organismes bailleurs sociaux et propriétaires privés.
- Les Etablissements Leclerc
- Proch'Emploi Région Haut de France

RESIDENCE AUTONOMIE HENRI LUCAS : Le CCAS gère la Résidence Autonomie Henri LUCAS. La capacité de cet établissement, non médicalisé, est de 48 Appartements pouvant être occupés par des personnes seules ou des couples. Une restauration est effectuée sur place. De nombreuses animations sont réalisées tout au long de l'année.

